

*Travaux de la Chambre*

**Des voix:** Scandale!

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Baker (Grenville-Carleton):** Si l'on calcule qu'en moyenne...

**L'Orateur suppléant (M. Boulanger):** A l'ordre. Avec ce bruit qui vient des deux côtés, il est très difficile d'entendre le député. C'est là un sujet qui passionne les esprits, et il faudrait que les députés écoutent au moins celui qui a la parole.

**Des voix:** Bravo!

**M. Baker (Grenville-Carleton):** Si l'on calcule qu'en moyenne la journée normale compte trois heures 40 minutes à cette époque de l'année, suivant ce qu'on peut constater à l'étude des débats, nous n'avons consacré qu'un peu plus de quatre jours au bill C-83. Ce n'est guère suffisant pour étudier une affaire aussi urgente et aussi importante pour la nation, une affaire assez importante du moins pour avoir été inscrite au *Feuilleton* puis appelée pour être discutée. Le leader du gouvernement reproche à l'opposition de retarder l'adoption du bill. Jusqu'au 31 mars, c'est-à-dire hier, il y a eu 11 orateurs libéraux, 11 progressistes-conservateurs, 4 NPD et 4 créditistes. Si jamais un texte a intéressé les députés de tous les côtés de la Chambre, c'est bien celui-là. Si jamais un texte a mérité qu'on n'interrompe pas sa discussion, mais au contraire qu'on le laisse suivre son cours normal, c'est bien celui-là.

**Des voix:** Bravo!

**M. Baker (Grenville-Carleton):** On a parlé à son propos d'un programme de paix et de sécurité. Il s'inscrit dans un train de mesures où le gouvernement a fait figurer l'abolition de la peine capitale. A la peine capitale qu'il propose au pays d'abolir, le gouvernement veut substituer autre chose. S'il tient tellement à abolir la peine capitale, il ne faut pas qu'il interrompe les débats sur un point important des mesures qu'il veut faire adopter par le Parlement et par le pays. Ni le Parlement ni le pays ne sont disposés à se faire ainsi museler sans raison sur des questions si importantes qu'elles vont occuper la Chambre jusqu'à la fin de la session.

**M. Blais:** Tenez-vous à siéger en juillet?

**M. Baker (Grenville-Carleton):** C'est au leader du gouvernement à la Chambre et à ses collègues, et à personne d'autre qu'il incombe de décider si nous siégeons en juillet ou non. De fait, je pense que nous trouverions le mois de juillet beaucoup plus agréable si le député de Nipissing (M. Blais) rentrait chez lui.

**Des voix:** Bravo!

**M. Baker (Grenville-Carleton):** Pour terminer, monsieur l'Orateur, je signale que le gouvernement devrait être plus perspicace. C'est la quatrième fois qu'il revient à la charge et impose la clôture, il va bientôt frapper pour la quatrième fois. Les Canadiens n'oublieront pas ce que le gouverne-

[M. Baker (Grenville-Carleton).]

ment a fait pour imposer des mesures tellement importantes qu'elles ont provoqué la plus grande avalanche de courrier qu'aient jamais reçue les députés sur n'importe quel sujet, du moins depuis l'arrivée à la Chambre d'un bon nombre d'entre nous, y compris des députés bien plus anciens que moi. Je ne comprends pas les motifs du gouvernement.

**Des voix:** Bravo!

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, nous nous opposons tout à fait à cette motion. Avant de se rasseoir, le député de Grenville-Carleton (M. Baker) a dit qu'il ne comprenait pas les motifs qui poussent le gouvernement à présenter une telle motion. Tout ce que je puis conclure, c'est que le gouvernement est stupide.

**Des voix:** Bravo!

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Au cours de son intervention, le président du Conseil privé (M. Sharp) a déclaré qu'il espérait pouvoir fixer plus souvent la durée des débats par un accord entre les partis. Cela laisse entendre que nous fixons aujourd'hui la durée du débat par un accord entre partis, mais c'est faux. C'était faux dans le cas du bill C-73, du bill C-58 et du bill C-68. Encore une fois, le gouvernement se sert de son autorité, de sa majorité et de la force pour dire au Parlement ce qu'il doit faire.

**Des voix:** Bravo!

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Comme la présidence l'a souvent indiqué, la Chambre est un lieu de débat. C'est un lieu de confrontation où l'on discute de certaines questions. Cependant, on ne devrait pas recourir au débat et à la confrontation pour décider des travaux de la Chambre et de notre emploi du temps. Cela devrait se faire par un échange d'idées, par des consultations, par une entente.

● (1610)

J'espère demeurer assez longtemps à la Chambre pour voir le jour où nous pourrions organiser le programme de la Chambre par voie de consultation, et dans la compréhension et l'entente. Chaque fois que le président du Conseil privé propose une motion conformément à l'article 75(c) du Règlement, il recule encore le jour de cette entente. En effet, il affirme ne pas pouvoir attendre que nous puissions ainsi organiser les affaires de la Chambre; il a le pouvoir et il a la majorité; aussi se permet-il d'utiliser une forme de clôture du débat. Chaque fois que cette pratique est appliquée, non seulement on est en droit de se poser des questions sur l'objet immédiat du débat mais en outre on remet à plus tard le jour où nous serons en mesure de parvenir à nous entendre raisonnablement sur la conduite des affaires de la Chambre.

**Une voix:** Pas avec vous ici!